



MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-04**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, France Brassard,
Greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Longue-Rive, QUE :

Le conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive au cours de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2025 a adopté le règlement numéro 24-04 portant le titre :

RÈGLEMENT NUMÉRO 24-04 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN CPE

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière par intérim.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

1. Présentation d'un avis de motion le 10 octobre 2024
2. Présentation d'un projet de règlement le 12 décembre 2024
3. Avis public assemblée d'information le 19 décembre 2024
4. Assemblée publique d'information le 7 janvier 2025
5. Avis public aux personnes habiles à voter le 7 janvier 2025
6. Tenue du registre des personnes habiles à voter le 23 janvier 2025
7. Adoption du règlement 24-04 le 09 janvier 2025
8. Certificat de conformité de la MRC le 22 janvier 2025
9. Avis de promulgation le 23 janvier 2025

CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR CONFORMÉMENT À LA LOI.

DONNÉ À Longue-Rive, CE 23 jour de janvier 2025.



France Brassard,
Greffière-trésorière par intérim.